

POSTULAT ERIC ROCHAT

« Pour une prise en charge solidaire des effets de la Loi sur l'Aménagement du Territoire »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Déclarant mes intérêts en préambule, je certifie ne pas être un des propriétaires touchés et payer régulièrement mes impôts dans notre commune.

Comme la presse s'en fait régulièrement l'écho et malgré les efforts actuels remarquables du Grand Conseil pour en atténuer les méfaits, l'application prévisible des dispositions légales découlant de la loi fédérale sur l'aménagement de territoire est une atteinte fondamentale au droit de la propriété et une menace existentielle à court et moyen terme pour nombre de communes de ce canton. La lettre de M. Pierre Ducraux que notre présidente nous a lue au début de la dernière séance a ému beaucoup d'entre nous, conscients désormais que, s'ils n'étaient pas directement touchés aujourd'hui, plus rien ne les protégerait demain de l'arbitraire ni du séquestre. Part d'héritage, réserve pour les enfants, garantie hypothécaire bien plus souvent qu'objet de spéculation, nos terrains ne sont plus les nôtres, même si leurs aménagements, leur situation et les projets qui les concernent ont scrupuleusement respecté la législation jusque-là en vigueur. Mieux, alors que nous avons refusé à 80% l'initiative de l'excès intitulée Ecopop, les taux de croissance accordés à nos plus petits villages sont aujourd'hui plus bas que le un pourcent que cette initiative voulait imposer dans la meilleure tradition des autocraties populaires d'avant 1989.

Si j'ajoute qu'il est explicitement précisé que l'action en justice ne peut être collective et que les chances du plaignant sont minimales quant à une rémunération correcte de l'expropriation dont il est victime, le tableau totalitaire est complet. Etonnons-nous donc qu'en désespoir de cause, les lésés lancent un référendum, même si celui-ci devait avoir pour seul effet de retarder tous les projets vaudois durant deux ans ? Et alors ! le déni de justice a un prix collectif qu'il faut aussi savoir assumer.

Dans notre commune de 5100 habitants, plus d'une vingtaine de personnes, dont Pierre Ducraux, vont payer pour tous les autres. On va les déposséder pour que notre plan directeur communal satisfasse Lausanne et Berne.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, par la péréquation, nous participons à coup de millions aux pots communs obscurs des villes de ce canton et nous ne pourrions pas prendre à notre compte le coût des inévitables déclassements? Il serait temps de réagir en citoyens solidaires.

Je dépose donc le postulat suivant, invitant la Municipalité de St-Légier :

- à informer le Conseil communal du nombre exact de propriétaires concernés et des surfaces totales à déclasser sur le territoire communal.
- à étudier la possibilité de racheter à leurs propriétaires au prix du marché les surfaces à dézoner pour procéder ultérieurement à leur déclassement.
- à faire des propositions concrètes au Conseil communal accompagnées d'un rapport sur les conséquences financières tant pour la commune que pour tous les propriétaires concernés.
- à étudier l'incidence d'une telle procédure sur nos contributions péréquatives

Je vous remercie de prendre en considération ce postulat et de l'envoyer directement à la Municipalité.

Eric Rochat

